

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 17 ET 18 MARS 2014

Point 7 de l'ordre du jour

**Détermination concernant la pétition déposée par M. Philippe Margelisch :
« Pour une gestion pragmatique dans le développement durable – constitution
d'une commission de l'énergie-transport-environnement »**

Par courrier du 24 novembre 2013, M. Philippe Margelisch, domicilié à La Tour-de-Trême, a adressé une pétition au Conseil général de Bulle. Le texte de cette pétition est joint au présent message.

Après vérification de la forme de cette démarche, le Bureau du Conseil général déclare la pétition recevable.

La pétition de M. Margelisch propose en résumé **« la constitution d'une commission de l'énergie-transport-environnement, comme le Groupe PDC/PVL l'avait demandé en 2011, en précisant que les membres de cette commission ne doivent pas faire partie du pouvoir Exécutif mais seulement du Législatif avec des représentants citoyens hors conseil »**.

Or, il s'avère que l'objectif du pétitionnaire correspond à un objet qui a déjà été traité en 2012 par le Conseil communal suite à la transmission de la demande du Groupe PDC/PVL lors de la séance du Législatif communal du 20 juin 2011 et aux prises de position communiquées par l'Exécutif communal lors des séances du 22 mai et 17 décembre 2012. Nous rappelons que lors de cette dernière séance, le Conseil général a accepté à l'unanimité la réponse du Conseil communal.

Le Bureau du Conseil général constate que le but de la pétition déposée équivaut à une reprise en considération d'un objet sur lequel le Conseil général s'est déjà prononcé dans les trois ans qui précèdent, au sens de l'art. 83 du règlement du CG (LCo 20).

Tenant compte de ce qui précède, le Bureau du Conseil général propose au Conseil général de refuser de donner suite à la pétition déposée par M. Philippe Margelisch.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Secrétaire

A. Carrel Meyer

Le Président

E. Gobet

Annexe : texte de la pétition

Margelisch Philippe
Rue des Tavillonners 9
1635 La Tour-de-Trême

<NWDOCFP>

La Tour-de-Trême, le 24.11.2013

DT - Numérisé le 27 NOV. 2013

Conseil Général de Bulle
à l'att. de son président
Grand-Rue 15
1630 Bulle

Pétition

Pour une gestion pragmatique dans le développement durable. Lequel doit être le fondement d'une politique communale faisant preuve d'anticipation dans plusieurs aspects essentiels. Ces aspects font parties prenante des buts de l'association Cité de l'énergie dont Bulle fais partie depuis 2007

Me fondant sur les buts édictés par l'association Cité de l'énergie et par le programme mis en œuvre par le canton de Fribourg sous www.off-fr.ch :

- Les Cités de l'énergie illustrent la réussite d'une politique énergétique qui mise sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et environnementales.
(source: Cité de l'énergie)
- Les villes et les communes jouent un rôle essentielles dans la politique énergétique suisse, car elles remplissent une fonction d'exemple pour la population et l'économie.

Elles sont par ailleurs responsables de leurs propres installations de production d'énergie ainsi que de l'application des prescriptions cantonales et du droit fédérale.
(source : Site off-fr.ch)

Je me pose donc la question suivante au vue de ce qui précède :

Une patinoire provisoire pour 3 mois et demi pour un montant de 657'000 francs

Raisnable ???

Le conseil communal lors de son message du 27 mai 2013, concernant la modification du budget de fonctionnement 2013, en ce qui concerne l'objet précité – sous chiffre 2 – dit cela : après étude par un mandataire externe, ainsi que d'un examen approfondi principalement sur l'aspect financier, la solution de la patinoire couverte est privilégiée.

Je trouve que l'investissement consenti pour cette patinoire pour une durée de trois mois et demi est un illogisme manifeste. Comment le conseil communale peux justifier d'une dépense de 657'000 .- pour seulement cette saison 2013-2014 et pour une si courte durée.

Certes, je ne remets pas du tout en cause l'utilité pour nos clubs, les écoles, le public et le tourisme d'avoir une patinoire, qui permet de renforcer le lien social. Mais pour créer ce lien il est aussi important de pouvoir proposer une patinoire avec entrée gratuite. Car il est du devoir de nos autorités d'avoir une volonté visant à promouvoir et favoriser l'activité sportive pour l'ensemble de la population.

Dans un contexte actuel énergétique et d'économie, initié par le conseil d'état pour le canton avec son programme « Off-fr.ch » dans le but de faire des économies de courant.

A l'inverse la commune de Bulle par son conseil communale, son conseil général est prête à consentir à une facture et je ne parle là que sur le point de vue de la consommation électrique de 10'000 à 15'000 francs par mois et sans tenir compte dans le calcul de la consommation d'eau.

D'autres visions de commune faisant preuve d'un peu plus d'anticipation, est de considération dans la gestion des ressources pour nos générations futurs. Son là pour nous rappeler qu'avec une volonté on peut prendre des décisions sensées.

Pour exemple une commune de la riviéra, tout comme la commune de Bulle à fais des essais de patinoire synthétique, durant le Noël 2012 et à Bulle lors du marchés de Noël en 2012-2013, avec suite à un questionnaire une satisfaction de l'ordre de 70 à 80%.

Pourquoi d'autres communes, font ce pas d'une patinoire synthétique, ayant plein d'avantage sur le plan financier, durée de vie de 15 à 20 ans et aussi environnementale en économisant de l'électricité. Certes les puriste du hockey évoluant en LNA ou autres joueurs professionnels préfèrent la vraie glace, mais des équipes de NHL en Amérique du Nord ont choisi une patinoire synthétique pour leur entraînement et ce même en suisse aussi nous trouvons des équipes qui ont choisi cette solution.

Les avantages sont au niveau du confort pour les enfants, les débutants qui apprennent l'art du patinage sur une surface qui lors de chute ne les mouillent pas et surtout qui permet de faire tous les sports curling, patinage, rink-hockey sans modification de surface

Pour un montant inférieur, de l'ordre de 54'000.- nous aurions pu avoir une patinoire de même surface, non homologuée je vous le conçois mais nous aurions pu louer des heures de glaces par exemple sur Romont ou Fribourg pour disputer les matchs officiels demandés au sein de la ligue de Hockey. Cette glace synthétique apporte des doutes, tout comme fut les gazons synthétiques pour le football, qui maintenant est un plus de qualité pour les matchs.

La glace synthétique ne demande pas de connaissance spécifique pour la glace, n'est pas gourmande en électricité et peut-être utilisée toute l'année Été comme Hiver.....Et oui l'été aussi cette patinoire peut être utilisée pour diverses utilisations (entraînement, cours, etc...)

Si nos autorités avais fait preuve de vision à long terme, nous aurions pu après cette transition de trois mois et demi, mettre à disposition du cercle scolaire de Bulle-Morlon des patinoires de taille certes plus petite d'environ 600 m² cela sans surcoût, tout en évitant des trajets inutiles en bus scolaire pour rejoindre une patinoire, un plus dans un contexte de mobilité douce.

En conclusion je m'interpelle sur la solution retenue de la part de notre pouvoir exécutif au sein de la commune de Bulle, car les finances ne sont pas au beau fixe pour les législatures suivantes. Alors pourquoi faire de telles dépenses pour une si courte durée, qui dans quelques années viendras

encore au-devant de la scène, alors que des alternatives existent et déjà mis en œuvre dans certaines communes.

Ma synthèse au vue du choix du conseil communale et j'en finirais ainsi, il est important de constituer une commission de l'énergie-transport-Environnement comme le Groupe PDC/PVL l'avais demandé en séance du 20 juin 2011, avec des membres ne faisant pas partie du pouvoir exécutif mais seulement du pouvoir législatif, avec des représentants citoyen hors conseil.

Je vous remercie de l'accueil porté à ma pétition et vous présente, Monsieur le président, mes meilleures salutations.

Margelisch Philippe

